



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 décembre 2008, à 17 h 03, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2008-1199 Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le conseiller Richard Côté demande de retirer de l'ordre du jour, le sommaire décisionnel RH2008-1074 intitulé : « *Protection individuelle accordée aux élus municipaux, advenant un accident de travail* »;

Madame la conseillère Louise Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel FN2008-096 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux ainsi que le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la taxe spéciale et à la vignette, R.V.Q. 1438* »;

Monsieur le conseiller François Picard, appuyé par monsieur le conseiller Ralph Mercier, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel GI2008-137 intitulé : « *Modification au permis d'occupation d'une partie du lot 1 240 500 du cadastre du Québec, détenu par monsieur Gérard Trudel - Arrondissement Charlesbourg* »;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 décembre 2008, tel qu'il a été modifié et l'ordre du jour supplémentaire (1), tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1200    Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008**

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 2 décembre 2008**

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 décembre 2008.

## Communications écrites au conseil

---

- Dépôt, par le président du conseil, monsieur Yvon Bussières, de deux lettres de monsieur Lambert Legaré, vérificateur général de la Ville, en date du 8 et du 15 décembre 2008, accompagnée du « *Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec* » Tome 2, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.
- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 18 novembre 2008.
- Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution numéro CV-2008-1191, adoptée par le conseil de la ville le 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour le texte du Règlement R.V.Q. 1207.
- Dépôt d'une lettre signée par madame Geneviève Bouchard, en date du 18 août 2008, relative notamment à une demande d'asphaltage dans le secteur du chemin du Petit Vallon - Arrondissement Laurentien.
- Dépôt d'une lettre signée par monsieur le conseiller Patrick Huot, en date du 9 décembre 2008, informant les membres du conseil qu'en raison de son élection à titre de député de Vanier le 8 décembre 2008, il renonce à sa rémunération à titre de conseiller municipal du district de Duberger jusqu'à son assermentation qui aura lieu dans les prochains jours.
- Dépôt d'un avis de vacance comme conseiller municipal.

Suite à l'élection de monsieur le conseiller Patrick Huot à titre de député de la circonscription électorale de Vanier, le 8 décembre 2008, en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier de la ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, avise les membres du conseil de la ville de la vacance au poste de conseiller du district de Duberger de la Ville de Québec.

Attendu que la vacance est constatée moins de douze (12) mois avant la date des prochaines élections municipales fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2009, le poste de conseiller du district de Duberger peut demeurer vacant.

- Dépôt de formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des élus suivant la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.
  - Dépôt d'une lettre, reçue le 11 décembre 2008, signée par monsieur Pierre Bernier de MUSÉOVÉLO, relative à l'aménagement de pistes cyclables.
  - Dépôt de la résolution numéro C-2008-84 du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), en date du 20 novembre 2008, ainsi que d'un exemplaire du bilan 2007 du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord.
  - Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, membre du comité exécutif, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
    - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois d'octobre 2008;
    - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2008.
- (Référence : AP2008-630)**

- Dépôt de la résolution 08-CA-13 du conseil de quartier Lairet, adoptée le 3 décembre 2008, relative à la politique de déneigement.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, d'une lettre signée par monsieur Jules Robitaille en date du 4 décembre 2008, accompagnée d'une pétition relative au déneigement d'un trottoir de la rue Rochette, entre les rues de la Somme et Géronce-Gariépy.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre Maheux, du « *Rapport d'activité 2007* » du Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles.
  
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Beaulieu, de la résolution numéro CVIVQ-17-06-2008-01, adoptée par le comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec le 17 juin 2008, relative au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Monsieur Patrick Huot s'adresse aux membres du conseil et le président lui remet la plaque de son siège de conseiller municipal.

**CV-2008-1201 Félicitations à monsieur Patrick Huot**

---

Attendu que des élections générales provinciales se sont tenues le 8 décembre 2008;

Attendu que monsieur le conseiller Patrick Huot a été élu député de la circonscription de Vanier lors de ces élections;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de féliciter monsieur Patrick Huot pour sa victoire aux élections provinciales et de le remercier pour la qualité du travail qu'il a accompli tout au long de son mandat à titre de conseiller municipal.

Adoptée à l'unanimité

**Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CV-2008-1202 Dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec - FN2008-095**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec, au montant de 1 055,8 M\$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1203 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec - FN2008-095**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du budget 2009 pour la Ville de Québec, au montant de 1 055,8 M\$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Prolongation de la période de questions des citoyens**

---

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 40.

- Dépôt, par monsieur André Bernier, président de « Hockey Beauport inc. », d'une lettre en date du 15 décembre 2008, relative au dossier des arénas de l'arrondissement Beauport.

## **Avis de proposition**

---

- Monsieur le conseiller André Demers dépose un avis de proposition relatif au déneigement du trottoir du Petit boulevard Laurier, entre la rue Charles-Huot et l'avenue des Gouverneurs.
- Madame la conseillère Anne Létourneau dépose un avis de proposition relatif au déneigement du deuxième trottoir de la rue des Peupliers Ouest et de la rue des Frênes Ouest.

**CV-2008-1204 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles tenue le 14 octobre 2008 - Programme de fermeture des fossés dans le secteur des Eaux-Fraîches - EN2008-055**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles tenue le 14 octobre 2008, relativement au programme de fermeture des fossés dans le secteur des Eaux-Fraîches;
- 2° de mandater les services de l'Environnement, des Travaux publics et de l'Ingénierie pour produire une politique municipale inhérente à l'aménagement, à l'entretien et à la fermeture des fossés. Cette politique devrait notamment fixer les critères de l'évaluation technique et environnementale préalables à des travaux de cette nature, et proposer un cadre financier (qui paie quoi) propice à ce genre de travaux.

Après discussion, monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par madame la conseillère Anne Guérette, demande le vote.

**Ont voté en faveur** : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Ont voté contre** : monsieur le conseiller Jacques Teasdale et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 32

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2008-1205 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 - Mandat, à la Commission consultative loisirs, sports, vie communautaire et sécurité urbaine, de tenir une consultation publique sur l'offre de services du « Programme vacances-été » - LS2008-050**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de donner suite partiellement à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008, en réalisant le mandat d'analyser l'offre de services de base des « Programmes vacances-été » en 2009;
- 2° de ne pas donner suite à l'effet que la Ville mandate la Commission consultative loisirs, sports, vie communautaire et sécurité urbaine pour tenir une consultation publique sur l'offre de services du « Programme vacances-été », considérant qu'il est prématuré d'identifier les étapes subséquentes à l'analyse, qui sera réalisée au cours de la prochaine année.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de proposition déposé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008 - Déneigement du trottoir de la rue Terrasse-Cadieux - TP2008-071**

---

- Dépôt, par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, d'une carte illustrant la situation de la rue Terrasse-Cadieux.

Après discussion, monsieur le conseiller Gilles Marcotte, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur le régime interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

**CV-2008-1206 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008 - Déneigement d'un trottoir de la rue Rochette - TP2008-072**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, concernant le déneigement d'un trottoir de la rue Rochette.

Après discussion, monsieur le conseiller François Picard demande le vote.

**Ont voté en faveur** : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marc Simoneau, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

**Ont voté contre** : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 14

Contre : 20

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2008-1207 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008 - Déneigement d'un trottoir de la rue Rochette - TP2008-072**

---

Attendu que le conseil municipal a adopté, le 3 novembre dernier, les amendements proposés à la politique de déneigement;

Attendu que la révision de la politique avait comme objectifs premiers d'assurer l'équité entre tous les contribuables, d'améliorer l'efficacité des opérations de déneigement et de soi-disant maintenir la sécurité des piétons et des automobilistes;

Attendu que depuis l'adoption de ces amendements, on constate que des mesures d'exception ont été autorisées pour que l'on procède dorénavant au déneigement des trottoirs dans certaines rues;

Attendu que le district de la Cité-Universitaire regroupe la plus importante proportion d'étudiants (15-24 ans) et de personnes âgées par rapport à la répartition d'agglomération, selon les données statistiques de 2006;

Attendu que plusieurs citoyens, qu'ils soient résidents ou visiteurs, utilisent en majeure partie la marche pour leurs déplacements dans le quartier et pour se rendre à l'Université Laval et au Cégep François-Xavier-Garneau;

Attendu que la Ville de Québec doit assurer la sécurité de ces citoyens et la fluidité de la circulation automobile dans ce quartier, en évitant qu'un grand nombre de piétons se retrouvent dans la rue.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à déneiger un des deux (2) trottoirs de la rue Rochette, entre les rues de la Somme et Géronce-Gariépy, tel qu'établi depuis la saison 2006-2007 et maintenu pour la saison 2007-2008.

Après discussion, monsieur le président appelle le vote.

**Ont voté en faveur** : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

**Ont voté contre** : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marc Simoneau, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

En faveur : 21

Contre : 13

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2008-1208 Félicitations aux nouveaux députés élus à l'Assemblée nationale pour leur victoire, lors des élections provinciales du 8 décembre 2008, ainsi qu'aux députés sortants pour leur contribution et leur dévouement durant la durée de leur mandat**

Attendu qu'il y a eu des élections provinciales le 8 décembre 2008;

Attendu que l'un des enjeux majeurs de ces élections concernait les besoins importants de la Capitale nationale quant au développement de son économie et de ses infrastructures;

Attendu que les candidats des différents partis se sont engagés à supporter les projets mis de l'avant par la Ville de Québec;

Considérant que les députés de la région qui n'ont pas été réélus, ont été très impliqués dans le développement de la région de la Capitale nationale.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de féliciter tous les nouveaux députés élus lors de ces élections du 8 décembre 2008 et de rendre hommage aux députés qui n'ont pas été réélus, pour leur engagement envers notre ville et notre région au cours de leur mandat.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1209 Félicitations aux policiers ayant complété vingt (20) ans et trente (30) ans de service et qui ont été honorés lors d'une cérémonie de remise de distinctions le 8 décembre 2008**

---

Attendu que le 8 décembre 2008 s'est tenue au Cégep François-Xavier Garneau, en présence du lieutenant-gouverneur l'honorable Pierre Duchesne, une cérémonie de remise de distinctions aux policiers ayant complété vingt (20) ans et trente (30) ans de service;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay-Blanchette,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de féliciter et de rendre hommage aux policiers qui ont été honorés cette année pour avoir complété vingt (20) ans et trente (30) ans de service et qui ont reçu médailles et barrettes témoignant de la reconnaissance de leurs pairs.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1210 Félicitations aux participants, aux récipiendaires ainsi qu'aux organisateurs du concours « Les Mérites d'architecture de la Ville de Québec »**

---

Attendu qu'en date du 2 décembre 2008, vingt-cinq (25) prix étaient décernés dans le cadre du concours « Les Mérites d'architecture de la Ville de Québec »;

Attendu que ce concours, par son caractère novateur et créatif, permet de souligner les efforts consentis par les personnes, les entreprises et les professionnels qui oeuvrent dans le domaine de la construction et de la préservation de bâtiments quant à leur souci de faire de belles réussites architecturales;

Attendu que cette activité, qui vise à récompenser l'excellence dans la création architecturale à Québec, a connu un franc succès un fois de plus;

Considérant que par cet engagement, la Ville de Québec permet aux créateurs et aux bâtisseurs de mettre en valeur leurs talents et faire valoir leurs projets;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de féliciter tous les participants, les récipiendaires ainsi que les organisateurs du concours « Les Mérites d'architecture de la Ville de Québec », en soulignant l'excellence de leur travail.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1211 Félicitations à monsieur Jacques Tanguay ainsi qu'à son équipe, pour l'obtention de la présentation de la Coupe Vanier à Québec en 2009 et 2010**

---

Attendu que le 11 décembre 2008, « Sport interuniversitaire canadien (SIC) » a annoncé que la Coupe Vanier sera présentée, pour la première fois au Québec, à l'Université Laval en 2009 et 2010;

Attendu que les citoyens de Québec ont prouvé qu'ils sont des partisans fiers de leur équipe de football, le Rouge et Or de l'Université Laval;

Attendu que la diffusion de la Coupe Vanier contribuera au rayonnement de la ville de Québec dans l'ensemble du Québec et du Canada;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations au président du conseil d'administration de l'équipe de football du Rouge et Or, monsieur Jacques Tanguay, ainsi qu'à toute son équipe, pour l'obtention de la présentation de la Coupe Vanier à Québec en 2009 et 2010.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1212 Sympathie aux familles et aux proches des militaires canadiens décédés en Afghanistan**

---

Attendu que selon les plus récentes données publiées, le Canada est le pays qui a subi les plus lourdes pertes quant au nombre de décès de soldats déployés en Afghanistan;

Attendu que la période des Fêtes est particulièrement difficile pour les familles et les proches des militaires qui ont perdu la vie au cours des derniers mois;

Considérant que plusieurs militaires seront prochainement déployés en Afghanistan pour poursuivre la mission des soldats canadiens;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'offrir nos vœux de sympathie aux familles et aux proches des soldats canadiens qui ont perdu la vie en Afghanistan et de leur souhaiter bon courage.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1213** **Demande de délai additionnel jusqu'au 2 février 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008 - Mise en valeur récréo-touristique du parc linéaire de la rivière Saint-Charles - DG2008-146**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 2 février 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, concernant la mise en valeur récréo-touristique du parc linéaire de la rivière Saint-Charles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1214** **Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif à la cession du contrat pour effectuer la vidange de puisards - Période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 novembre 2009 (VQ-38326) - AP2008-547 (Ra-1435)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la ville, suite à la cession du contrat pour la vidange de puisards de rues (VQ-38326), de « Veolia ES Services d'assainissement inc. » à « Veolia ES Canada Services industriels inc. », au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 novembre 2009, conformément aux conditions stipulées au devis et aux prix de la soumission du cédant en date du 20 avril 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1215** **Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit - Répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues - Saisons 2008-2009 et 2009-2010 (VQ-40764) - AP2008-564 (Ra-1435)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la ville, relativement à l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour effectuer les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues, au cours des saisons 2008-2009 et 2009-2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1216 Aliénation d'une station de gaz de compression sans frais - AP2008-596 (Ra-1435)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de céder sans frais, à « Le Groupe environnemental Labrie », l'installation de la station de gaz de compression située au 275, rue de la Maréchaussée (centrale de police Victoria), conditionnellement à ce que l'emplacement soit remis dans son état naturel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1217 Répertoire - Service de réparation de véhicules légers de 3 000 kg et moins - Période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 30 novembre 2010 (VQ-40844) - AP2008-621 (CT-AP2008-621) — (Ra-1435)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour l'ensemble de la ville, relativement aux services de réparation de véhicules légers de trois-mille kilogrammes (3 000 kg) et moins, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 30 novembre 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40844, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser chacun des ateliers du Service des équipements motorisés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre de classement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1218** **Modification de la résolution numéro CV-2008-0989, adoptée par le conseil de la ville le 20 octobre 2008, relative au prolongement de la rue des Inuits et à la construction de deux (2) nouvelles rues - District des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2008-154 (CT-DE2008-154) — (Ra-1435)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2008-0989, adoptée par le conseil de la ville le 20 octobre 2008, relative au prolongement de la rue des Inuits et à la construction de deux (2) nouvelles rues, par le remplacement des mots et chiffres « d'autoriser un investissement de 54 950 \$ », par les mots et chiffres « d'autoriser un investissement de 114 950 \$ ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1219** **Bail à intervenir entre la Ville de Québec et « PHILUC inc. », relativement à la location du local sis au 8152, boulevard Henri-Bourassa - Arrondissement Charlesbourg - GI2008-130 (CT-GI2008-130) — (Ra-1435)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel « PHILUC inc. » loue, à la Ville, un local sis au 8152, boulevard Henri-Bourassa, au cours de la période du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 28 février 2014, selon les conditions mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1220** **« Programme de gestion de la performance sur la base des attentes significatives », pour l'année 2008 - RH2008-988 (CT-RH2008-988) — (Ra-1435)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu d'approuver, pour l'année 2008, une enveloppe budgétaire de 1 906 497 \$, représentant trois pour cent (3 %) de l'enveloppe salariale des cadres de la Ville et des professionnels non syndiqués du Service des

ressources humaines ainsi que quatre pour cent (4 %) de la masse salariale des cadres de la Ville et des professionnels non syndiqués du Service des ressources humaines en progression salariale, et ce, pour les fins d'application du « Programme de gestion de la performance sur la base des attentes signifiées ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1221** **Inscription au « Programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel » - Secteur de l'église Saint-Jean-Baptiste - Arrondissement La Cité - AT2008-317 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'autoriser l'inscription de la Ville de Québec au « Programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel », en y désignant le secteur de l'église Saint-Jean-Baptiste comme site d'intervention dans le cadre de ce programme.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1222** **Inscription au « Programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel » - Avenue Royale - Arrondissement historique de Beauport - AT2008-319 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'autoriser l'inscription de la Ville de Québec au « Programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel », en y désignant l'avenue Royale, entre les rues du Temple et Doyon, comme site d'intervention dans le cadre de ce programme.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1223** **Avis de modification numéro 1 au contrat relatif aux services d'entretien et de soutien du progiciel V.I.P. - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 (dossier 39956) - AP2008-625 (CT-2172789, CT-2175636) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 76 755,00 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « DLGL ltée », en vertu de la résolution numéro CV-2008-0247 adoptée par le conseil de la ville le 17 mars 2008, dans le cadre des services d'entretien et de soutien du progiciel V.I.P., au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1224 Adjudication d'un contrat pour les services de soutien et de mises à jour des progiciels financiers ORACLE - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 (dossier 41000) - AP2008-626 (CT-2174514) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Oracle corporation Canada inc. », le contrat en vue de renouveler les services de soutien et de mises à jour des progiciels financiers ORACLE, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, pour un montant de 385 345,97 \$ incluant les taxes, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1225 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour les services d'entretien ménager et d'appareillage du complexe sportif, gymnase François-Borgia - Période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010 (Dossier 40973) - AP2008-627 (C.T. 2175323) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la ville relativement à l'adjudication, à « Patro de Charlesbourg inc. », du contrat pour l'obtention des services d'entretien ménager et d'appareillage du complexe sportif, gymnase François-Borgia, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010, conformément à sa proposition en date du 25 novembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1226 Adjudication d'un contrat pour des travaux de câblage général 2009–2010 - Réseaux informatiques et téléphoniques dans différents édifices de la ville de Québec - Période débutant en janvier 2009 jusqu'au 31 mai 2010 (VQ-40824) - AP2008-633 (CT-AP2008-633) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Techno-Services télécommunications inc. », le contrat en vue d'obtenir les services des travaux de câblage réseaux informatiques et téléphoniques dans différents édifices de la ville de Québec, pour la période débutant en janvier 2009 jusqu'au 31 mai 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40824 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 6 novembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1227 Ajout au contrat « Entreprise » à « Microsoft Corporation » (dossier 39259) - AP2008-648 (CT-2173416, CT-2173421, CT-2173422, CT-2173423, CT-2173424, CT-2173425, CT-2173426, CT-2173427, CT-2173428, CT-2173429, CT-2173430) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 249 514,75 \$ incluant les taxes, au contrat initial adjugé à « Microsoft Corporation », en vertu de la résolution numéro CV-2008-0086 adoptée par le conseil de la ville le 4 février 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1228 Adjudication, à « Microsoft Corporation », du contrat « Entreprise » pour la suite « Office Professionnel Plus » (dossier 39259) - AP2008-649 (CT-2175061) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Microsoft Corporation », le contrat « Entreprise » pour la suite « Office Professionnel Plus », au cours de la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2010, pour un montant de 1 430 752,48 \$

incluant les taxes, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1229 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Maçonnerie Frédéric Fortin inc. », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-142 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « Maçonnerie Frédéric Fortin inc. », dont copie est jointe en annexe 2, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport, d'une superficie de trois-mille-sept-cent-vingt-trois mètres carrés et neuf dixièmes (3 723,9 m<sup>2</sup>) et désigné comme étant le lot 3 764 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant de 80 175,57 \$, dont un acompte de 8 017,56 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1230 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « 9003-5023 Québec inc. (Gémitech inc.) », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-143 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « 9003-5023 Québec inc. (Gémitech inc.) », dont copie est jointe en annexe 2, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, d'une superficie approximative de douze-mille-trois-cent-soixante-et-un mètres carrés (12 361 m<sup>2</sup>) et désigné comme étant le lot 3 583 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connu sous le numéro de lot 4 302 045 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 266 132,33 \$, dont un acompte de 26 613,23 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1231 Prolongement des rues Forain et Pecquerel et construction d'une nouvelle rue - District électoral des Laurentides (21) - Arrondissement Beauport - DE2008-149 (CT-DE2008-149) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9188-0443 Québec inc. », qui implique le prolongement des rues Forain et Pecquerel ainsi que la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de quatre-cent-cinquante mètres linéaires (450 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9188-0443 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9188-0443 Québec inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9188-0443 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 25 380 \$ aux fins de la participation

financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363);

8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1232 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Pétrole de la Cité inc. », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-152 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « Pétrole de la Cité inc. », dont copie est jointe en annexe 2, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, d'une superficie approximative de quatre-mille-cent-quarante-cinq mètres carrés (4 145 m<sup>2</sup>) et désigné comme étant une partie du lot 3 583 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 302 044 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 89 241,85 \$, dont un acompte de 8 924,19 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1233 Prolongement de l'avenue des Martyrs - District électoral du Vieux-Moulin (25) - Arrondissement Beauport - DE2008-157 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Les Résidences Populaires de Québec inc. », qui implique le prolongement de l'avenue des Martyrs, sur une longueur approximative de quarante mètres linéaires (40 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire

décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « Les Résidences Populaires de Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Résidences Populaires de Québec inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Résidences Populaires de Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et de la servitude nécessaire en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1234 Aide financière et technique de 150 000 \$ à « Coupe du monde de surf des neiges de Québec inc. », dans le cadre du 10<sup>e</sup> Championnat du monde FIS de surf des neiges, qui se tiendra du 16 au 27 janvier 2013 - DT2008-074 (CT-DT2008-074) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention de 100 000 \$ à « Coupe du monde de surf des neiges de Québec inc. », afin d'accueillir le 10<sup>e</sup> Championnat du monde FIS de surf des neiges, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2012 et 2013 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser les dépenses des différents services pour la tenue de cet événement, au montant de 50 000 \$, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1235 Fermeture de quatre-vingt-quatre (84) règlements d'emprunt et d'une résolution d'emprunt du comité de transition 2001, réduction des pouvoirs de dépenser, annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) et utilisation des soldes disponibles desdits règlements - FN2008-068 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de procéder à la fermeture de quatre-vingt-quatre (84) règlements d'emprunt, tel qu'identifié à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier aux règlements, comme identifié à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel, un montant de 86 578,94 \$ à même le fonds général de la Ville de l'année 2008;
- 3° de réduire les pouvoirs de dépenser d'un montant de 6 328 699,85 \$;
- 4° d'annuler les soldes résiduels (pouvoir d'emprunt), totalisant 21 225 649,44 \$;
- 5° d'utiliser, pour chaque ancienne ville ainsi que pour la nouvelle Ville de Québec, les soldes disponibles des règlements au montant de 463 848,92 \$ de la façon suivante, en affectant au service de la dette :
  - en 2009 : un montant de 143 266,52 \$;
  - en 2010 : un montant de 107 600,00 \$;
  - en 2011 : un montant de 91 900,00 \$;
  - en 2012 : un montant de 18 600,00 \$;et de retourner aux surplus de l'ancienne Ville de Charlesbourg, un montant de 21 167,48 \$ ainsi qu'à la nouvelle Ville de Québec, un montant de 81 314,92 \$, pour un montant total de 102 482,40 \$;
- 6° de demander au ministère des Affaires municipales et des Régions d'ajuster les registres en conséquence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1236 Nouveaux régimes de retraite - Paiement des droits auprès de la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier de 2007 - FN2008-087 (CT-FN2008-087) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser le remboursement du paiement des droits annuels dus par les nouveaux régimes de retraite, à la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier de 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1237 Affectation d'un montant de 953 075 \$ aux activités d'investissements - FN2008-092**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'affecter, aux activités d'investissements, un montant de 953 075 \$ à même le budget de fonctionnement de compétence de proximité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1238 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la ville, du lot 1 415 722 du cadastre du Québec et vente des lots 1 415 722 et 1 414 754 du susdit cadastre - Arrondissement Beauport - GI2008-127 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture de la rue constituée du lot 1 415 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de cinq-mille-cent-huit mètres carrés et six dixièmes (5 108,6 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan joint en annexe 2 au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la ville;
- 2° d'autoriser, conditionnellement à l'affectation au domaine privé de la ville du lot 1 415 722, la vente, à « 9188-0443 Québec inc. », des lots 1 415 722 et 1 414 754 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de six-mille-sept-cent-trente-trois mètres carrés (6 733 m<sup>2</sup>), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour en faire partie intégrante.

Le solde à payer est de 53 460 \$, compte tenu d'un acompte de 5 940 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 733,69 \$ incluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1239 Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et des Régions, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du volet FIMR 3 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » - Adoption d'une résolution modifiant le Règlement R.V.Q. 1289 - LS2008-040 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

1° d'adopter la résolution suivante :

*Attendu que le 4 juillet 2007, le conseil de la ville a adopté le Règlement sur des travaux de construction d'un stade de soccer intérieur au parc Chauveau situé dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1289;*

Considérant que la réalisation de ces travaux a fait l'objet d'une demande d'aide financière, dans le cadre du volet 3 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale »;

Considérant que la période de remboursement de l'emprunt doit tenir compte du terme de versement de cette aide financière:

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu de modifier le *Règlement sur des travaux de construction d'un stade de soccer intérieur au parc Chauveau situé dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1289*, comme suit :

1° l'article 2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2. Afin de pourvoir au remboursement de cette dépense, la ville décrète un emprunt du même montant remboursable comme suit :

1° une première tranche de 5 957 578 \$ sur une période de 10 ans;

2° une deuxième tranche de 13 042 422 \$ sur une période de 15 ans »;

2° d'autoriser l'affectation du montant d'aide financière versé au paiement de l'emprunt autorisé au Règlement R.V.Q. 1289;

3° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et des Régions, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif à l'octroi d'une aide financière de 11 915 156 \$, à la Ville de Québec, dans le cadre du volet FIMR 3 du « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » quant au projet de construction du complexe de soccer intérieur au parc Chauveau, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

4° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1240** **Approbation du contrat liant la Ville de Québec et monsieur Serge Viau (ID. 003401), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 - RH2008-1023 (CT-RH2008-1023) — (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un contrat individuel de travail à intervenir entre la Ville de Québec et monsieur Serge Viau (ID. 003401), directeur général adjoint des services du développement durable (poste numéro 15704), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009 et, à titre de directeur général associé, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2009, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1241** **Approbation du contrat liant la Ville de Québec et monsieur Mark Sparrow, directeur général d'ExpoCité - RH2008-770 (Ra-1436)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'approuver le renouvellement du contrat intervenu entre la Ville de Québec et monsieur Mark Sparrow (ID. 010163), directeur général d'ExpoCité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1242** **Cession du contrat pour les services d'une agence de sécurité en vue d'agir à titre d'agents de stationnement sur une partie du territoire de la ville de Québec et de l'Université Laval - Période du 21 décembre 2008 au 30 septembre 2009 et autorisation de l'emploi du personnel de la firme « Services McKinnon inc. (Agence de sécurité Belley) » pour la même période (VQ-36817) - AP2008-666 (Ra-1437)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approuver la cession du contrat pour les services d'une agence de sécurité en vue d'agir à titre d'agents de stationnement sur une partie du territoire de la ville de Québec (arrondissements La Cité et Limoilou) et de l'Université Laval (VQ-36817), de « Sécouritas Québec inc. » à « Services McKinnon inc. (Agence de sécurité Belley) », au cours de la période du 21 décembre 2008 au 30 septembre 2009, selon les conditions stipulées au devis et aux prix de la soumission en date du 3 avril 2006. De plus, « Services McKinnon inc. (Agence de sécurité Belley) » s'engage à fournir les véhicules y afférents et un cautionnement d'exécution de 335 000 \$;
- 2° d'autoriser le personnel de « Services McKinnon inc. (Agence de sécurité Belley) » à agir à titre d'agents de stationnement et à délivrer, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction dans le cas de dispositions relatives au stationnement sur une partie du territoire de la ville de Québec (arrondissements La Cité et Limoilou) ainsi que de l'Université Laval.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1243 Approbation du renouvellement de la convention collective des brigadiers scolaires 2008-2010 - RH2008-1143 (CT-RH2008-1143)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le renouvellement de la convention collective des brigadiers scolaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles indiquées dans le document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel et conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

- Dépôt, par monsieur le conseiller André Letendre, d'un tableau intitulé : « Évolution de la masse salariale 2007-2010 ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans les dossiers portant les numéros AT2008-321 et AT2008-322. De plus, le maire quitte son siège et en son absence, il autorise monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, à proposer les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la ville de Québec du 16 décembre 2008.**

**CV-2008-1244 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désapprobation du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-106, pour non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-321**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désapprobation du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2008-106*, pour cause de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, compte tenu que l'agrandissement de l'aire d'affectation « Mixte » à même l'aire d'affectation « Industrielle » a pour but de permettre des usages commerciaux dans le parc industriel François-Leclerc et que de tels usages sont incompatibles avec les objectifs du schéma d'aménagement à l'égard de la grande affectation industrielle, avec la vocation de ce parc industriel constitué en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement publiées en 1994.

Monsieur le maire Régis Labeaume est absent au moment des discussions et du vote sur ce dossier pour lequel il a déclaré son intérêt.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1245 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désapprobation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone CB-7 à même une partie des zones IC-1 et PR-9, REGVSAD-2008-105, pour non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-322**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désapprobation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone CB-7 à même une partie des zones IC-1 et PR-9, REGVSAD-2008-105*, pour cause de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, compte tenu que l'agrandissement de la zone commerciale CB-7, à même la zone tampon PR-9 et la zone industrielle IC-1, a pour but de permettre des usages commerciaux dans le parc industriel François-Leclerc et que de tels usages sont incompatibles avec les objectifs du schéma d'aménagement à l'égard de la grande affectation industrielle, avec la vocation de ce parc industriel constitué en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement publiées en 1994.

Monsieur le maire Régis Labeaume est absent au moment des discussions et du vote sur ce dossier pour lequel il a déclaré son intérêt.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1246 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le « Réseau de transport de la Capitale », relativement à l'implantation du parcours Métrobus 803, entre le terminus Les Saules et le terminus Beauport (D'Estimauville) - AT2008-323**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le « Réseau de transport de la Capitale », relativement à l'implantation du parcours Métrobus 803, entre le terminus Les Saules et le terminus Beauport (D'Estimauville), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1247 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 au contrat relatif aux services de surveillance et d'intervention d'urgence dans les bâtiments de la ville, sur les chantiers et pour les équipements municipaux -Période du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2010 (VQ-34990) - AP2008-643 (CT-2175426)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour une dépense supplémentaire de 79 689,75 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Le Groupe de Sécurité Garda inc. », en vertu de la résolution numéro CV-2005-0534 adoptée par le conseil de la ville le 16 mai 2005, dans le cadre de la réalisation des services de surveillance et d'intervention d'urgence dans les bâtiments de la ville, sur les chantiers et pour les équipements municipaux, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2010, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1248 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'opération d'un écocentre situé au 3399, rue de l'Hêtrière - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2009 (VQ-40871) - AP2008-646 (CT-2174025)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Veolia ES Matières Résiduelles inc. », du contrat pour l'exploitation d'un écocentre situé au 3399, rue de l'Hêtrière, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40871 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 11 novembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1249 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation de la date limite accordée à la Coopérative d'habitation l'Escalier, concernant la cession conditionnelle des lots 3 800 647 et 3 800 649 du cadastre du Québec - District électoral des Faubourgs - Arrondissement La Cité - DE2008-076**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2009, de la date limite prévue à la résolution numéro CA-2007-0144, pour finaliser la transaction entre la Coopérative d'habitation l'Escalier et la Ville, sur les lots 3 800 647 et 3 800 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. Cette cession est toutefois conditionnelle à l'acceptation définitive du projet par la Ville et la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme « *Logement Abordable Québec - volet social et communautaire* » ou « *AccèsLogis Québec* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1250 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession conditionnelle, à « Les Résidences Populaires de Québec inc. », des lots 4 246 378 et 4 246 379 du cadastre du Québec - District électoral du Vieux-Moulin - Arrondissement Beauport - DE2008-122**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession à titre gratuit, à l'organisme à but non lucratif « Les Résidences Populaires de Québec inc. », l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 4 246 378 et 4 246 379 (lots projetés) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie respective de neuf-cent-soixante-deux mètres carrés et deux dixièmes (962,2 m<sup>2</sup>) et de six-mille-quatre-cent-trente-trois mètres carrés et sept dixièmes (6 433,7 m<sup>2</sup>), tel qu'indiqué au plan préparé le 28 août 2008 par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 608 de ses minutes, dans le but d'y réaliser un projet de logement social d'environ quarante-huit (48) unités de logement.

Cette cession est toutefois conditionnelle à l'obtention des approbations requises de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à l'acceptation définitive du dossier par la Ville et la Société d'habitation du Québec, dans le cadre des programmes « *Logement Abordable Québec - volet social et communautaire* » ou « *AccèsLogis Québec* », et ce, d'ici le 31 décembre 2009, à la modification du règlement de zonage actuellement en vigueur et à l'établissement d'une servitude permanente pour les services d'utilité publique, en faveur de la Ville, sur le lot 4 246 379 du susdit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1251 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Carnaval de Québec », qui se tiendra du 30 janvier au 15 février 2009, relativement au versement d'une subvention au montant de 270 000 \$ et à la fourniture de services, pour un montant maximum de 200 000 \$ - DT2008-085 (CT-DT2008-085)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Carnaval de Québec » relativement au versement d'une subvention de 270 000 \$, dans le cadre du « Carnaval de Québec M. Christie », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le versement d'une subvention au montant de 270 000 \$ à « Le Carnaval de Québec », en vue de l'organisation et de la tenue de cet événement, qui se déroulera du 30 janvier au 15 février 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes pour le Bureau du développement touristique et des grands événements;
- 3° la prise d'acte des dépenses des services municipaux reliées à la tenue de la prochaine édition du « Carnaval de Québec 2009 », les sommes requises étant disponibles dans chacun des services municipaux

concernés, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes pour chacun des services mentionnés au volet « Impacts financiers ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1252 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à ExpoCité pour la conclusion et la signature d'un bail à intervenir avec « Les Productions Proludik inc. » en vue de la location d'une partie du pavillon de l'Agriculture, pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement pour une période de cinq (5) ans - EX2008-022**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au directeur général d'ExpoCité à conclure et à signer un bail à intervenir avec « Les Productions Proludik inc. » pour la location d'une partie du pavillon de l'Agriculture, en vue de la tenue d'un centre d'amusement pour enfants, au cours de la période du 15 février 2009 au 14 juillet 2010, conformément à la résolution numéro 2008-003 C.E., adoptée par le comité exécutif d'ExpoCité le 4 novembre 2008 et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel. Cette convention pourra être renouvelée par « Les Productions Proludik inc. » pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit du 15 juillet 2010 au 14 juillet 2015.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1253 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à ExpoCité pour la conclusion et la signature d'un bail à intervenir avec « 9183-9084 Québec inc. », opérant sous le nom de « CHRC 80 », en vue de la location d'espaces de bureaux au Colisée Pepsi, pour une période de vingt (20) mois - EX2008-023**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au directeur général d'ExpoCité à conclure et à signer un bail, substantiellement conforme à celui joint en annexe au sommaire décisionnel, avec « 9183-9084 Québec inc. », pour la location de mille-sept-cent-vingt pieds carrés (1 720 p.c.) d'espaces de bureau au 4<sup>e</sup> étage du Colisée Pepsi, pour une période de vingt (20) mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009, conformément à la résolution numéro 2008-04 C.E., adoptée par le comité exécutif d'ExpoCité le 4 novembre 2008. Cette convention pourra être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2012.

Monsieur le conseiller Alain Loubier, appuyé par madame la conseillère Anne Beaulieu, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Monsieur le conseiller Richard Côté demande le vote sur le retrait de ce dossier.

**Vote sur le retrait de ce dossier**

**Ont voté en faveur** : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, André Demers, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

**Ont voté contre** : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Patrick Paquet, Guy Perreault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Steeve Verret.

En faveur : 20

Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**Prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller André Demers, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Blouin, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

**CV-2008-1254 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture de huit (8) règlements d'emprunt, la réduction des pouvoirs de dépenser et l'annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) - FN2008-067**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la fermeture des huit (8) règlements d'emprunt dont la compétence relève de l'agglomération de la Ville de Québec, tel qu'identifié à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation aux règlements, tel qu'identifié à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel, d'un montant de 1 725,91 \$, à même le fonds général de l'agglomération de la Ville de Québec;
- 3° la réduction des pouvoirs de dépenser d'un montant de 36 074,09 \$;

- 4° l'annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) d'un montant total de 268 800,00 \$;
- 5° la demande, au ministère des Affaires municipales et des Régions, d'ajuster les registres en conséquence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1255 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation d'un montant de 660 850 \$ aux activités d'investissements - FN2008-092**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation aux activités d'investissements d'un montant de 660 850 \$, à partir du budget de fonctionnement de compétence d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1256 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le choix de la limite par lésion, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour l'année 2009 - RH2008-1107 (CT-RH2008-1107)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du choix d'une limite fixée à 558 000 \$ par réclamation, s'élevant à neuf-cent pour cent (900 %) du salaire maximal pour l'année 2008;
- 2° le mandat à madame Denise Proulx, conseillère en ressources humaines, de signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner application aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1257 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement du litige intervenu entre la Ville de Québec et « Services Matrec inc. », relatif au contrat d'exploitation du centre de tri - TP2008-069 (CT-2008-069)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la signature de ce qui suit :

- 1° de la transaction visant à régler le litige intervenu entre la Ville de Québec et « Services Matrec inc. », dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel;
- 2° du nouveau contrat d'exploitation du centre de tri, avec « Services Matrec inc. », valide jusqu'au 31 janvier 2010, dont copie est jointe en annexe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1258 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention collective à intervenir entre la Ville de Québec et le « Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité », pour les années 2007 à 2010 - RH2008-1148 (Ra-1437)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'une convention collective à intervenir entre la Ville de Québec et le « Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité », pour les années 2007 à 2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention collective joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1259 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des conditions de travail des professionnels non syndiqués de la Ville de Québec - RH2008-1152 (CT-RH2008-1152) — (Ra-1437)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modifications aux conditions de travail des professionnels non syndiqués de la Ville de Québec, selon les faits saillants illustrés à l'annexe 1 joint au sommaire décisionnel et conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 2° le mandat, au Service des ressources humaines, de modifier le recueil desdites conditions de travail, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1260 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la convention collective intervenue entre la Ville de Québec et « L'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, section locale 523, Québec (IATSE) » - RH2008-1153 (CT-RH2008-1153) — (Ra-1437)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la convention collective intervenue entre la Ville de Québec et « L'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, section locale 523, Québec (IATSE) », selon des conditions substantiellement conformes à celles indiquées dans le document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel et conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1261 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des conditions de travail des officiers cadres du Service de police - RH2008-1163 (CT-RH2008-1163) — (Ra-1437)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des conditions de travail des officiers cadres du Service de police, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de l'entente relative aux modifications apportées au régime de retraite conclue entre la Ville de Québec et l'« Association du personnel de direction » et entre la Ville de Québec et l'« Association des

officiers cadres du Service de police de la Ville de Québec », telle qu'elle apparaît à l'annexe 3 jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à la délégation du pouvoir de décréter la signalisation applicable sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 409 (GA2008-015)**

---

Madame la conseillère Francine Bouchard, appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Après discussion, la demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

**Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 309**

---

Monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyé par monsieur le conseiller François Picard, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

**CV-2008-1262 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation au centre de tri des matières recyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 336 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-016**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation au centre de tri des matières recyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 336.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation au centre de tri des matières recyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 336.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1263** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dépenses d'immobilisation de nature mixte, R.A.V.Q. 418 - Renonciation au droit d'opposition - FN2008-088**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dépenses d'immobilisation de nature mixte*, R.A.V.Q. 418.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dépenses d'immobilisation de nature mixte*, R.A.V.Q. 418.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1264** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux de parachèvement des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg ainsi que des postes de pompage des Ilets et des Érables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 420 et l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2008-111**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux de parachèvement des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg ainsi que des postes de pompage des Ilets et des Érables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 420;
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit un montant inférieur à dix pour cent (10 %) de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 420. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux de parachèvement des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg ainsi que des postes de pompage des Ilets et des Érables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 420.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1265 Approbation du « Document d'orientation » du plan directeur du quartier de la Cité-Universitaire - A3GT2008-049 (Ra-1436)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'approuver le document intitulé : « Document d'orientation » du plan directeur du quartier de la Cité-Universitaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1266 Approbation du « Document d'orientation » du plan directeur du quartier de Saint-Louis - A3GT2008-050 (Ra-1436)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approuver le document intitulé : « Document d'orientation » du plan directeur du quartier de Saint-Louis.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, appuyé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 30.

### **AM-2008-1267 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2008 relativement à la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1412 - FN2008-090 (Ra-1436)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2008* afin d'y prévoir de nouvelles définitions.

De plus, il précise la façon d'imposer une compensation pour la gestion des matières résiduelles à l'égard de certains immeubles mixtes commerciaux.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

### **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à la délégation de pouvoir décréter la signalisation applicable sur le réseau des rues et des routes qui relève de la responsabilité du conseil de la ville, R.V.Q. 1433 (GA2008-014)**

---

Madame la conseillère Francine Bouchard, appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Après discussion, la demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

### **AM-2008-1268 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1442 - A3LS2008-068 (Ra-1436)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement des parcs Ross, de

l'Anse et de la Falaise situés dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, incluant l'acquisition de modules de jeux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 250 000 \$ pour l'acquisition des biens, la réalisation des travaux de même que l'octroi des contrats des services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-1269 Appropriation d'un montant de 25 000 \$ au fonds général de la ville - A3LS2008-068**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'approprier un montant de 25 000 \$ au fonds général de la ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1442. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-1270 Avis de motion relatif au Règlement sur la participation financière de la ville, pour l'année 2009 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1445 - DE2008-147 (Ra-1436)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 1 500 000 \$ pour le paiement, pour l'année 2009 et les suivantes, du coût des travaux qui est à la charge de la ville en application d'ententes relatives à des travaux municipaux conclues en vertu du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*.

Ce règlement décrète aussi un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans afin d'acquitter le coût de la dépense ainsi autorisée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-1271 Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition d'une partie du lot numéro 1 039 892 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1448 - DE2008-150 (Ra-1436)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un

règlement ordonnant l'acquisition, de gré à gré, à des fins municipales, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 3 533 mètres carrés, soit une partie du lot numéro 1 039 892 du cadastre du Québec, située dans l'arrondissement Charlesbourg, ultérieurement désignée comme les lots numéros 4 310 656 et 4 310 658 du même cadastre.

Ce règlement prévoit une dépense de 115 000 \$ pour l'acquisition du terrain ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-1272 *Avis de motion relatif au Règlement sur le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, R.V.Q. 1322 - FN2008-091***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement constituant le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Les besoins de ce fonds sont pourvus par un droit payable par chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière, visée par ce règlement, située sur le territoire de la ville et dont l'exploitation est susceptible d'occasionner le transit, sur les voies publiques municipales, de substances qui y sont extraites.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-1273 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2009, R.V.Q. 1447 - FN2008-094***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement prévoyant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2009.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Deuxième période de questions des citoyens**

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Jean Grenier, d'un document en date du 11 décembre 2007, portant sur une étude d'état et de mise à niveau de l'aréna Gilles-Tremblay.

## **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 59, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/lh